

raient bénéficier de mesures spéciales au cours de la période initiale de mise à exécution du plan.

DRAGAGE DU PORT D'INGONISH BEACH (N.-É.)

Question n° 88—**M. Muir**:

Le gouvernement a-t-il reçu le rapport de l'enquête sur la nécessité de draguer le port d'Ingonish Beach (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les plans du ministère?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports)**: Le ministère des Transports n'a reçu aucun rapport et il ne prévoit pas de travaux de dragage.

PRÊTS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question n° 117—**M. Caouette**:

1. Combien de prêts ont été consentis en vertu de la loi des prêts aux petites entreprises a) au Canada, b) au Québec, c) dans le comté de Ville-neuve?

2. Quelle est la moyenne des prêts consentis?

3. Quelle est la somme globale des prêts consentis?

4. Dans quelles municipalités du comté de Ville-neuve ces prêts ont-ils été consentis et quel en était le montant?

5. Quels critères déterminent l'acceptation ou le refus de ces demandes?

**M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances)**: 1. a) Au 31 décembre 1964, 11,215; b) au 31 décembre 1964, 2,932; c) les renseignements ne sont pas disponibles.

2. a) \$9,013; b) \$10,598; c) les renseignements ne sont pas disponibles.

3. a) \$101,083,427; b) \$31,072,419; c) les renseignements ne sont pas disponibles.

4. Les renseignements ne sont pas disponibles.

5. Les prêts consentis sous l'empire de la loi sur les prêts aux petites entreprises proviennent des banques à charte. Aux termes de la loi, un employé de banque doit apporter à l'étude des demandes de prêts garantis par le gouvernement autant de soin que la banque en exige de lui dans la conduite de ses opérations ordinaires.

MANDATS DE MAIN-FORTE À LA GENDARMERIE ROYALE

Question n° 130—**M. Howard**:

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, un mandat de main-forte a-t-il été obtenu par un membre de la Gendarmerie royale du Canada, ou en son nom, et, dans le cas de l'affirmative, combien en vertu de chaque loi pertinente?

2. Y a-t-il des membres de ladite Gendarmerie qui sont ordinairement en possession de tels mandats de main-forte et, dans le cas de l'affirmative, combien en vertu de chaque loi pertinente?

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice)**. 1. Oui. Loi sur les douanes, 169; Loi sur l'accise, 184; Loi sur les stupéfiants, 38; Loi sur les aliments et drogues, 38.

2. Oui. Loi sur les douanes, 825; Loi sur l'accise, 956; Loi sur les stupéfiants, 118; Loi sur les aliments et drogues, 118.

DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SKEENA

Question n° 151—**M. Howard**:

Quelles sommes d'argent ont été dépensées chaque année depuis dix ans à l'égard du district électoral fédéral de Skeena par a) le ministère des Travaux publics, b) le ministère des Pêcheries et c) le ministère des Transports?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État)**: Les ministères des Travaux publics, des Pêcheries et des Transports m'informent comme suit:

a) Année financière	Montant
1954-1955	\$ 326,888.23
1955-1956	660,210.09
1956-1957	347,709.40
1957-1958	402,281.88
1958-1959	441,107.47
1959-1960	910,531.79
1960-1961	880,844.21
1961-1962	258,453.70
1962-1963	1,414,561.93
1963-1964	723,862.89

b) Année	*Ministère
	\$
1955-1956	601,645
1956-1957	660,863
1957-1958	689,104
1958-1959	673,313
1959-1960	863,576
1960-1961	891,883
1961-1962	897,262
1962-1963	884,792
1963-1964	906,132
1964-1965	900,000 (Estimative)

\$7,968,570

Office de recherches sur les pêcheries

	Total
\$	\$
167,730	769,375
153,076	813,939
238,665	927,769
253,186	926,499
227,974	1,091,550
286,755	1,178,638
406,377	1,303,639
407,995	1,292,787
456,727	1,362,859
450,000 (Estimative)	1,350,000

\$3,048,485

\$11,017,055

\*REMARQUE: Les dépenses du ministère sont fondées sur le district de pêche n° 2.